

Pourquoi avoir un vote de mandat de grève?

Notre convention collective a expiré le 31 décembre 2021. Nous avons négocié activement avec Telus depuis octobre 2021. Dès le premier échange de propositions, Telus a adopté un ton très agressif et a clairement indiqué qu'elle s'attend à ce que nous acceptions des concessions qui menacent l'avenir de nos membres. Pour que les négociations aboutissent, nous devons faire pression sur l'employeur pour qu'il prenne nos propositions au sérieux et qu'il renonce à ses concessions inutiles.

Telus doit respecter le travail effectué par nos membres. Un mandat de grève fort montre à l'employeur que nous prenons nos propositions au sérieux et que nos membres se mobilisent pour les soutenir.

Quelle sorte de vote de mandat de grève avons-nous de besoin?

Le mandat de grève le plus efficace se caractérise par un taux de participation élevé (le nombre de membres qui votent) et un mandat de grève fort (la proportion de ceux qui votent oui). Si nous obtenons à la fois un taux de participation élevé et un mandat de grève fort, l'employeur saura que nous prenons nos propositions au sérieux.

Un taux de participation élevé est important car il montre qu'un large éventail de membres est engagé et mobilisé dans le processus de négociation. Un vote positif fort est également important car le syndicat est plus fort lorsqu'il est uni. L'employeur craindra beaucoup plus une grève – et sera plus enclin à négocier sérieusement – s'il sait que le vote représente une menace réelle, et non un simple bluff.

Un OUI clair est une source solide de notre pouvoir de négociation.

Est-ce qu'un vote 'oui' indique que nous allons faire la grève?

Un vote de mandat de grève fort ne signifie pas nécessairement que nous irons en grève, mais il indique que nous sommes prêts à le faire si nécessaire. Cependant, si une impasse est déclarée, l'une ou l'autre des parties peut demander l'aide d'un conciliateur fédéral pour aider à résoudre les différends entre les parties.

Le conciliateur a un mandat de 60 jours, mais les parties peuvent, d'un commun accord, demander une prolongation de la période de conciliation. À la fin de la période de conciliation, une période de réflexion de 21 jours commence. Une grève ou un lock-out ne peut avoir lieu avant l'expiration de ces 21 jours.

Que se passera-t-il si je vote OUI ? Que se passera-t-il si je vote NON ?

Avec un fort vote OUI au mandat de grève, il est très probable qu'un contrat équitable puisse être conclu à la table de négociation. Si les membres votent NON, les négociations se poursuivront, mais nous serons désavantagés. Les gains réalisés dans la convention collective seront minimes et il y aura des pertes au niveau des avantages sociaux, des régimes de retraite et de la sécurité d'emploi. - Encore une fois !

**Nous sommes convaincus que les membres feront le choix qui nous est
bénéfique à tous en votant fortement pour le OUI.**